

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 26 septembre 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE remplacé par sa suppléante Régime SZYMKOVIK, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Martine LABORDE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Hélène DELPECH, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE remplacé par sa suppléante Anne BIEMOURET, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN remplacé par sa suppléante Elisabeth MENDOUSSE, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Christian TOUHÉ-RUMEAU, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard LEBE, Henry LUCHET,

ABSENTS : François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, , Thierry COLAS, Hervé COLIN, Denis DECLOCHEZ, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIETRO,

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Anne BIEMOURET

OBJET: FERME PHOTOVOLTAÏQUE ZI DE PÔME

Monsieur le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en dates

- du 11 décembre 2009 portant « Appel à Projet pour l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une ferme photovoltaïque raccordée au réseau électrique en zone industrielle de Pôme à Condom » qui avait décidé de :
 - Suivre l'avis formulé par la Commission d'Evaluation des Projets,
 - Confier l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une ferme photovoltaïque raccordée au réseau électrique en zone industrielle de Pôme, à la Société VALECO Eole ou toute société se substituant à celle-ci,
 - Décider de mandater un cabinet d'avocats et de notaires afin de permettre la passation des différents actes conformément aux grandes lignes de la proposition réalisée par la société VALECO Eole à savoir :
 - Revenus – Loyer annuel de 10 000 € par Mwc installé (avec loyer minimal ne pouvant être inférieur à 87 000 €),
 - Durée de bail de 20 ans reconductible 10 ans et plus,
 - Pénalités de retard si les études n'étaient pas terminées le 1^{er} août 2010,
 - Indemnité de chantier d'un montant de 50 000 € versée au démarrage des travaux,

- Garantie de démantèlement du site au profit de la Communauté de Communes de la Ténarèze provisionnement en compte sous séquestre de 50 000 € par MWc installé,
 - Allocation d'un budget correspondant à 1 % du montant général de l'opération (dans la limite de 250 000 €), pour la réalisation de mesures compensatoires et d'accompagnement du projet,
 - Compensation de l'éventuelle perte de recette suite à la réforme de la Taxe Professionnelle,
 - Des panneaux photovoltaïques polychristallins ne s'élevant pas à plus de 2 m du sol.
- du 22 juin 2010 portant « Appel à Projet pour l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une ferme photovoltaïque raccordée au réseau électrique en zone industrielle de Pôme à Condom » qui avait décidé :
- d'accepter la modification substantielle de la proposition technique de la société VALECO, portant la hauteur maximale des structures porteuses des modules de 2,00 m à 2,30 m,...

Monsieur le Président expose que la filière solaire a connu, fin 2010, un moratoire de 3 mois sur le tarif de rachat. En fait, il n'existait plus de tarif d'achat entre le 9 décembre 2010 et le 4 mars 2011. A l'issue de cette période d'incertitudes, un nouveau système tarifaire a été mis en place par le gouvernement, passant de 32 centimes / KWh à 12 centimes / KWh avec une dégressivité trimestrielle.

L'obtention du Permis de Construire de la Ferme Photovoltaïque au mois de septembre 2011 a permis de bloquer un tarif à 11,68 centimes /KWh, ne permettant pas en l'état d'envisager la construction de la centrale photovoltaïque.

En parallèle, la société VALECO a candidaté à un appel d'offres national afin d'obtenir un tarif de rachat plus élevé . mais sa proposition n' pas été retenue.

Ainsi la société s'est engagée dans une recherche d'économies sur l'investissement et sur les charges d'exploitation afin de rendre le projet réalisable. Ainsi le coût total du projet est passé de 35 millions d'euros à 11,30 millions d'euros.

Ainsi la Société Valeco est venue présenter les 12 juin et le 13 septembre 2012 une nouvelle proposition :

- revenus – Loyer minimal de 44 000 € annuel, avec l'adjonction d'une prime de 500 € par pourcentage d'augmentation de l'ensoleillement théorique (soit 1170 h/an) soit une indexation comme suit :

Productible réel en h /an	Loyer (€)
1170	44 000
1180	44 427
1190	44 855
1200	45 282
1220	45 709
1230	46 137
1240	46 564
1250	46 991
1260	47 419
1270	47 846
1280	48 274
1280	48 701
1290	49 128

- Durée de bail de 20 ans reconductible 10 ans et plus,
- Garantie de démantèlement du site au profit de la Communauté de Communes de la Ténarèze, cautionnement auprès d'une compagnie d'assurances,
- Allocation minimale de 80 000 € pour la réalisation de mesures compensatoires et d'accompagnement du projet. Par ailleurs, avec le soucis de diminuer le coût total du projet et de ce fait de le rendre plus rentable, la société VALECO propose de verser 15 % des économies réalisées sur l'ensemble du projet (d'un coût estimé à 11,30 millions d'euros) dans la limite maximale de 157 500 €, soit une indexation comme suit :

Montant d'investissement (en €)	Allocations (en €)
11 300 000	80 000
11 250 000	87 500
11 200 000	95 000
11 150 000	102 500
11 100 000	110 000
11 050 000	117 500
11 000 000	125 000
10 950 000	132 500
10 900 000	140 000
10 850 000	147 500
10 800 000	155 000
10 750 000	157 500
10 700 000	157 500
10 650 000	157 500
10 600 000	157 500

- Des panneaux photovoltaïques polychristallins ne s'élevant pas à plus de 2,30 m du sol.

Par ailleurs, si le tarif de rachat de l'électricité venait à évoluer, les modalités relatives aux revenus et aux mesures compensatoires seront renégociées avec l'entreprise VALECO.

Je vous prie de bien vouloir :

- Modifier les engagements initiaux qui nous lient avec la société VALECO, et d'accepter leur nouvelle proposition comme visée ci-avant,
- Confier une nouvelle fois la réalisation et l'exploitation de cette ferme photovoltaïque à la Société VALECO ou toute société se substituant à celle-ci,
- Décider de mandater un cabinet d'avocats et de notaires afin de permettre la passation des différents actes (conformément aux grandes lignes de la nouvelle proposition réalisée par la Société VALECO),
- Dire que si le tarif de rachat de l'électricité venait à évoluer, les modalités relatives aux revenus et aux mesures compensatoires seront renégociées avec l'entreprise VALECO,
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **Modifie** les engagements initiaux qui nous lient avec la société VALECO, et d'accepter leur nouvelle proposition comme visée ci-avant,
- **Confie** une nouvelle fois la réalisation et l'exploitation de cette ferme photovoltaïque à la Société VALECO ou toute société se substituant à celle-ci,
- **Décide** de mandater un cabinet d'avocats et de notaires afin de permettre la passation des différents actes (conformément aux grandes lignes de la nouvelle proposition réalisée par la Société VALECO),
- **Dit** que si le tarif de rachat de l'électricité venait à évoluer, les modalités relatives aux revenus et aux mesures compensatoires seront renégociées avec l'entreprise VALECO,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 27 septembre 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE